



TARIFS DES SEANCES DE MEDIATION FAMILIALE

- ❖ La médiation familiale commence par un **entretien préalable** à la médiation. La participation financière de cet entretien est de 30 euros par personne. Il permet de préparer l'entretien commun de médiation familiale et de s'engager en toute connaissance de cause dans le processus.

Par la suite, le coût des entretiens communs de médiation est fonction des revenus selon la grille suivante.

Revenus mensuels	Tarif individuel
0 à 2200€	40€
2200€ à 3500€	60€
3500€ à 5000€	70€
Au-delà de 5000€	90€

La participation financière est applicable par séance (1h30 environ) et par personne.

Pour les ressortissants du Régime agricole, la **MSA** offre une aide de 350€ (vous renseigner auprès de votre caisse).

Dans le cadre d'une médiation ordonnée par le tribunal, une prise en charge financière des séances par l'**Aide juridictionnelle** est possible en fonction de vos revenus.

SEANCES PARENTS/ADOS

Les médiations entre un/des enfant(s) avec son (ses) parent(s) nécessitent l'accord des deux parents. Le tarif est de 60€ par séance payable par un ou les 2 parent(s).

Le règlement est possible en espèce ou par chèque.

Le montant des séances est net de taxes (TVA non applicable- Art 293 B du CGI).

Toute séance non annulée dans les 48h précédant le rendez-vous reste due.